



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 4 mai 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-05-124 / ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR CONTRAT DE DÉBROUSSAILLAGE 2026**

CONSIDÉRANT le besoin de donner à contrat le débroussaillage que notre machinerie ne peut faire;

CONSIDÉRANT QUE le directeur de la voirie a demandé 2 soumissions, à savoir:

Entreprises	Prix soumis
Les débroussailleurs GSL inc	155\$/ heure
Entreprise MMR Turcotte inc	115\$/heures
	\$
	\$

IL est résolu :

- **QUE** le Conseil, sur recommandation de la directrice générale, accepte la soumission de pour le contrat de débroussaillage à Entreprises MMR Turcotte inc au coût de 115 \$ de l'heure taxes non incluses.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **5 mai 2026**.

Annick Girouard

Annick Girouard

Directrice générale et greffière-trésorière

*2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0
Téléphone : 819 353-3450*